



OFFRE D'EMPLOI

Chargé-e de projet Renouvellement de la Charte Forestière de Territoire de l'Aubrac

CDD 6 mois (non renouvelable)

Descriptif de l'organisme employeur

Le parc naturel régional de l'Aubrac a été labellisé par décret ministériel le 23 mai 2018. Il a pour mission de renforcer l'attractivité du territoire dans une logique de développement durable et de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pilote et anime la mise en œuvre de la Charte du Parc, qui définit les orientations de développement de territoire pour une durée de 15 ans, en coordonnant ou portant les opérations de préservation, d'aménagement et de développement durable qui y sont inscrites.

L'équipe du Parc, composée de 24 agents, est organisée en 4 pôles (Administration & gestion ; Sensibilisation, Culture & Patrimoine ; Développement & Aménagement ; Patrimoine naturel).

Plus d'informations sur : www.parc-naturel-aubrac.fr

Cadre de la mission

La Charte forestière de territoire a été élaborée en 2013 et validée en fin d'année 2014. Elle couvre les 64 communes composant le Parc naturel régional auxquelles s'ajoutent 15 communes partenaires (8 en Aveyron, 1 dans le Cantal et 6 en Lozère). Douze années d'animation ont déjà été réalisées à ce jour.

La Charte Forestière de l'Aubrac constitue un outil de connaissance, de concertation, de coordination des projets et d'aide à la décision pour les acteurs concernés par la forêt et la filière bois. Elle a déjà permis d'engager des échanges (notamment entre acteurs de la forêt publique et privée) contribuant à aider les institutions forestières, les acteurs privés et les collectivités à résoudre les problématiques posées à l'espace forestier de l'Aubrac, en favorisant la prise en compte son aspect multifonctionnel.

La Charte forestière de l'Aubrac a comme principaux objectifs de répondre aux questions suivantes :

- Comment accompagner les acteurs forestiers du territoire pour agir face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité tout en faisant émerger une culture forestière grâce au développement de connaissances et aux actions de sensibilisation et en prenant en compte les enjeux autour de l'arbre et de la forêt dans les différents documents de planification, dans les exploitations agricoles et dans le développement des activités de pleine nature afin de tendre vers une approche globale et multifonctionnelle de la gestion forestière.
- Comment mobiliser durablement la ressource forestière et réduire les conflits autour de l'exploitation favoriser le maintien ou l'émergence de circuits de proximité. Cette question vise notamment à réfléchir aux débouchés existants, à relancer ou à pérenniser (fourniture de bois d'œuvre aux entreprises artisanales du territoire ou des environs), mais aussi à aborder la question très importante de la valorisation énergétique de la forêt et des bois « agricoles », en particulier dans la perspective du futur Programme pour la Transition Énergétique et Climatique de l'Aubrac ;
- Comment mieux satisfaire les missions d'intérêt général de la forêt : maintien de la biodiversité, préservation des forêts anciennes, continuité écologique (trames vertes), lutte contre les risques naturels (érosion, incendie, ...), espaces de loisirs, d'accueil...

La Charte forestière de territoire comprend une programmation pluriannuelle d'opérations à engager sur 5 années. Un premier programme d'action a été élaboré en 2014, en 2021 ce programme d'action a été évalué et renouvelé pour une durée de 5 ans. Aujourd'hui une nouvelle évaluation et renouvellement de ce programme d'action va permettre d'adapter les actions de la CFT aux enjeux du territoire. La stratégie établie et les actions planifiées dans ce cadre ont contribué à alimenter le volet forestier de la Charte du PNR de l'Aubrac (et notamment les mesures 12, 15, 22 et 27) qui a été approuvée le 18 mai 2017 et qui constitue la feuille de route du Syndicat mixte pour les 15 années à venir.

Description des missions

Sous la responsabilité hiérarchique du directeur et du chef de pôle Patrimoine naturel, et en lien fonctionnel avec la chargée de mission forêt-bois, la personne recrutée aura en charge les missions suivantes :

1/ Missions techniques principales

Le ou la Chargé-e de mission sera en charge de l'évaluation et préparera le renouvellement de la Charte forestière de territoire, en lien étroit avec la chargée de mission forêt-bois du parc :

- Animation du comité d'évaluation de la Charte forestière de territoire ;
- Mise en place d'une concertation avec les acteurs locaux (élus, propriétaires, gestionnaires forestiers, CRPE, ONF, etc.) pour définir points forts et lacunes de la CFT ;
- Bilan des actions du Parc et des partenaires depuis 2021, identification et renseignement d'indicateurs de suivi et proposition d'ajustement ;
- Synthèse des moyens mobilisés, des réussites et des difficultés rencontrées, rédaction d'un rapport sur les actions menées et les actions à mettre en place dans le nouveau programme d'action de la CFT ;
- Préconisations et élaboration d'une feuille de route qui permettra de mieux cibler le prochain programme d'action de la CFT ;
- Définition des axes prioritaires pour le prochain programme d'action de la CFT et débiter la rédaction d'un nouveau programme d'action de la CFT ;
- Fournir un appui ponctuel à la chargée de mission forêt-bois du parc sur des actions en cours inscrites à la CFT.

2/ Participation aux activités générales du Syndicat

Le ou la Chargé-e de mission participera aux activités générales du syndicat mixte : participation à la vie générale de la structure : réunions du personnel, comités syndicaux... (en fonction de l'ordre du jour) ;

Formation, connaissances et compétences requises

Compétences indispensables :

- Formation de niveau bac + 5, de type « agent de développement », spécialisé en aménagement, préservation et développement forestier ;
- Connaissances en sylviculture et en écologie forestière ;
- Compréhension du fonctionnement des filières forêt/bois ;
- Capacités dans le montage technique, administratif et financier de projets.

Connaissances et centres d'intérêts :

- Intérêt pour la gestion durable de la forêt, l'expérimentation et l'innovation dans la filière bois (bois énergie notamment) ;
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités locales, des institutions et du monde rural ;

- Sensibilité aux enjeux agricoles en lien avec la gestion forestière (agroforesterie, gestion des bandes boisées) ;
- Maîtrise des logiciels du « pack office » et connaissance en cartographie (SIG) appréciée.

Savoir-faire :

- Capacité à fédérer en interne et en externe ;
- Bonnes capacités d'animation et de communication, aisance dans l'expression orale ;
- Elaboration, gestion et suivi financier de programmes opérationnels et de budgets de collectivités
- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- Capacités rédactionnelles de documents techniques et administratifs

Savoir-être :

- Qualités relationnelles et de travail en équipe, capacité d'écoute,
- Sens du service public ;
- Polyvalence, autonomie, adaptabilité et réactivité ;
- Forte disponibilité (déplacements réguliers et réunions en soirée et le week-end).

Conditions d'exercice

- Poste à pourvoir à partir du 01 septembre 2026.
- Poste de contractuel de la fonction publique territoriale, filière technique (ingénieur territorial), de catégorie A.
- Rémunération brute selon barème de la fonction publique territoriale, adaptable selon expérience professionnelle.
- Temps plein (39h hebdomadaires avec ARTT) en CDD de 6 mois (non renouvelable).
- Lieu de travail : Village d'Aubrac – 12 470 SAINT CHELY D'AUBRAC, et pendant la fermeture des locaux pour travaux (jusqu'à début 2027) :
 - Nasbinals (48) minimum 1 jour /semaine
 - Travail au choix dans une des antennes du Parc le reste du temps (Argences-en-Aubrac, Nasbinals)
 - Télétravail possible jusqu'à 2 jours / semaine.
- Permis B et véhicule personnel indispensables. Remboursement des frais en déplacement selon barème en vigueur et mise en disposition de véhicules de service pour les déplacements professionnels.

Candidatures

Adresser les candidatures CV et lettre de motivation à Monsieur le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac

Les envoyer par mail à Marieke PAARDEKOOOPER, Chargée de mission forêt, filière bois et faune sauvage foret@parc-naturel-aubrac.fr avant le mercredi 01 juillet 2026

Les entretiens se dérouleront première quinzaine de juillet.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à : Marieke PAARDEKOOOPER, Chargée de mission forêt, filière bois et faune sauvage : marieke.paardekooper@parc-naturel-aubrac.fr 07 57 00 21 04